



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bilan et perspectives

Question écrite n° 109272

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'accès des adultes à la formation professionnelle. Il lui demande quels sont les effets du droit individuel à la formation et de la réforme de 2009.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la mise en oeuvre du Droit individuel à la formation (DIF) prévu par les accords nationaux interprofessionnels des 5 décembre 2003 sur l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle et 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et par les lois des 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social et 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Selon l'annexe formation professionnelle au projet de loi de finances pour 2011, le DIF a bénéficié à un plus grand nombre de salariés en 2009 : 6 % des salariés contre 5 % en 2007 et 3 % en 2006. Le taux d'accès reste néanmoins relativement faible. 23,9 % des entreprises de dix salariés et plus ont eu recours au droit individuel à la formation en 2009 (contre 6 % en 2005, 13,7 % en 2006, 18,1 % en 2007 et 21,2 % en 2008). L'usage du DIF se diffuse donc modestement et la progression reste inférieure à celle des droits ouverts. Cependant, les dispositions relatives à la portabilité du DIF prévues par l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 et par la loi du 24 novembre 2009 et permettant au salarié de mobiliser ses droits à DIF après la rupture du contrat de travail chez un nouvel employeur ou en tant que demandeur d'emploi, devraient être de nature à favoriser l'usage du dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109272

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5317

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11181